

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 82 (1985)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

Assemblée des délégués du 16.3.1985

Le samedi 16 mars 1985, à 10 h. précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N° 2.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de mai 1984, p. 151).
4. Rapport du président.
5. Finances:
 - a) Comptes 1984;
 - b) rapport de la Commission de vérification;
 - c) budget 1985;
 - d) désignation des sections vérificatrices des comptes 1985: St-Maurice-Sierre-Sion;
 - e) fixation de la cotisation pour 1986.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Concours des ruchers.
8. Renouvellement au Comité central des mandats de MM. Marc Léchaire, Paul Girod et Antoine Rosselet.
9. Apimondia.
10. Honorariat. Adjonction à l'art. 7 des Statuts SAR de la phrase suivante: «Un président d'honneur unique pourra être désigné sur proposition d'une Fédération».
11. Vœux des sections.
12. Propositions individuelles et divers.

A 13 h., repas en commun, Fr. 28.50 par personne, service et café à discrédition compris (boissons non comprises).

Messieurs les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et les remettre, à l'entrée de la salle, à MM. Rosselet, Girod et Thiévent. Ils seront remboursés entre 9 h. et 9 h. 45.

Pour le Comité

A. Fournier Ph. Laperrousaz

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1984

DÉPENSES	DOIT	AVOIR
Assemblée des délégués	7 146.60	
Comité	6 601.80	
Gérance et loyer	2 500.—	
Fournitures de bureau	288.80	
Impôts	981.15	
AVS	250.—	
Ports	407.35	
Téléphone	188.50	
Taxes CCP	389.80	
Stations d'observations-Pesées	787.15	
Contrôle du miel	1 638.25	
Assurance RC	4 903.30	
Frais de la bibliothèque	2 590.75	
Journal suisse d'apiculture	62 704.50	
Cotisations à charge	3 902.—	
Frais gérance et garde	129.40	
Frais divers	2 140.95	
Aide à l'apiculture	55 767.20	

Recettes

Cotisations perçues	80 512.—
Annonces du journal	11 356.—
Abonnements divers	3 626.—
Intérêts des Fonds	7 796.75
Subsides divers	43 780.35
Ventes diverses	69.—
Recette contrôle du miel	1 912.—
Versement assurance vol	—.—
Déficit	4 265.40
	<hr/>
	153 317.50
	153 317.50

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1984

	Actif	Passif
DISPONIBILITÉS		
Caisse	37.61	
Chèques postaux 10-1480	7 246.53	
Banque cantonale vaudoise	1 389.90	
Crédit foncier vaudois	1 192.30	
Banque de l'Etat de Fribourg	54 314.55	
Union de Banques Suisses	79.35	
Réalisables - titres		
Oblig. BCV 3½%	10 000.—	
LDG. Banques cantonales s. 3½%	10 000.—	
Oblig. CFV 5¼%	6 000.—	
Oblig. CFV 5¼%	5 000.—	
Oblig. Ch. fer Brigue-Viège-Zermatt	5 000.—	
Oblig. Eurofima 5½%	13 000.—	
Oblig. Eurofima 3¾%	10 000.—	
Oblig. Ville de Vienne 5¼%	15 000.—	
Oblig. Eurofima 5¼%	9 000.—	
Oblig. BEF 5%	5 000.—	
BDC. BEF 6%	10 000.—	
BDC. BEF 6%	10 000.—	
Part gar. fin.	300.—	
2 parts Comptoir suisse	p.m.	108 300.—
Annonces à encaisser		10 492.—
Actifs transitoires		46 640.50
Immobilisés		
Films	1.—	
Bibliothèque	1.—	
Appareil de projection	1.—	
Matériel-Diplômes-Insignes	3 454.70	3 457.70
Etiquettes-Panonceaux		1 672.10
Fonds assurance vol		33 572.—
Passifs transitoires		93 013.40
Fonds divers		
FDS Bertrand	9 361.—	
FDS Entraide	5 436.—	
FDS Dommages	18 000.—	
FDS Aide à apiculture	24 000.—	
FDS Propagande	42 725.76	
FDS Etudes et distinctions	<u>8 670.40</u>	108 193.16
Fonds propres		
Capital au 31 décembre 1984	1 243.98	
Virement pour bouclement	<u>1 200.—</u>	43.98
	234 822.54	234 822.54

Le solde du déficit de Fr. 3 065.40 pour bouclement a été prélevé au Fonds de propagande.

ÉTAT DES FONDS 1984

Bertrand

Solde au 31 décembre 1983	9 361.—	
Intérêts 1984	—.—	
Solde au 31 décembre 1984		9 361.—
	9 361.—	9 361.—

Entraide

Solde au 31 décembre 1983	5 436.—	
Intérêts 1984	—.—	
Solde au 31 décembre 1984		5 436.—
	5 436.—	5 436.—

Dommages

Solde au 31 décembre 1983	18 000.—	
Intérêts 1984	—.—	
Solde au 31 décembre 1984		18 000.—
	18 000.—	18 000.—

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1983	34 153.—	
Surprimés 1984	1 468.—	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	—.—	
Indemnités payées		1 649.—
Honoraires		400.—
Virement sur PP		—.—
Montant du Fonds au 31 décembre 1984		33 572.—
	35 621.—	35 621.—

Vuisternens-en-Ogoz et Sion, le 17 janvier 1985.

Le président: **A. Fournier**

L'administrateur: **S. Monney**

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1985

Dépenses	Comptes 1984	Budget 1985
Assemblée des délégués	7 146.60	7 500.—
Comité	6 601.80	6 700.—
Gérance et loyer	2 500.—	2 500.—
Fournitures de bureau	288.80	800.—
Impôts	981.15	1 100.—
AVS	250.—	250.—
Ports	407.35	—.—
Téléphone	188.50	1 200.—
Taxes CCP	389.80	—.—
Stations d'observations-Pesées	787.15	925.—
Contrôle du miel	1 638.25	2 000.—
Assurance RC	4 903.30	13 000.—
Frais de la bibliothèque	2 590.75	2 600.—
Journal suisse d'apiculture	62 704.50	70 000.—
Cotisations à charge	3 902.—	4 000.—
Frais gérance et garde	129.40	130.—
Frais divers	2 140.95	2 200.—
Aide à l'apiculture	55 767.20	56 000.—
	153 317.50	170 905.—
Recettes		
Cotisations perçues	80 512.—	100 500.—
Annonces du journal	11 356.—	11 500.—
Abonnements divers	3 626.—	3 500.—
Intérêts des Fonds	7 796.75	7 700.—
Subsides divers	43 780.35	45 000.—
Recettes diverses	. 69.—	100.—
Recette contrôle du miel	1 912.—	2 000.—
Versement assurance vol	—.—	—.—
Déficit d'exploitation	4 265.40	
	153 317.50	170 300.—
Dépenses budgétaires	170 905.—	
Recettes budgétaires	170 300.—	
Déficit budgétaire		605.—

Vuisternens-en-Ogoz, le 30 janvier 1985: S. Monney

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1984

Conformément à ses obligations, la commission de vérification composée de MM. **Cousin**, Pied-du-Chasseral, **Coquoz**, St-Maurice, **Juilland**, Sierre, a procédé à la vérification des comptes 1984 de la SAR.

Nous avons pris connaissance du rapport comptable établi par la fiduciaire Durniat, Lausanne, avons procédé à des contrôles des recettes et dépenses par sondages.

Nous n'avons décelé aucune erreur, la comptabilité est très bien tenue et nous recommandons à l'assemblée l'acceptation des comptes qui présentent un total du bilan de 234 822.54 Fr. et un déficit d'exploitation de Fr. 4 265.40.

Nous remercions l'administrateur-caissier pour la bonne tenue des comptes présentés.

Cependant, vu la forte hausse des primes de l'assurance RC, et des tarifs de l'imprimerie Corbaz, notre société risque de devoir faire face à un nouveau déficit.

Afin de donner au Comité de la SAR les moyens d'effectuer convenablement le travail qui lui est confié, nous vous proposons d'introduire l'adaptation automatique du montant de la cotisation à l'indice du coût de la vie établi par l'Ofiamt. Indice de base au 31.12.1984 = 105.1 points.

Cette proposition entraînera une augmentation ou une diminution de 1 fr. pour chaque variations de cinq points de l'indice.

Fait à Lausanne le 9 février 1985

MM. Cousin, Coquoz, Juilland

VÉTÉRANS SAR: 60 ANS DE SOCIÉTARIAT

INVITATION

Les vétérans SAR ayant en 1985 soixante ans de sociétariat, sont invités à se joindre aux délégations des sections qui le 16 mars assisteront à l'assemblée des délégués à Lausanne.

Les présidents de sections, sont priés de faire le nécessaire auprès de ces anciens pour que le plus grand nombre possible assiste à nos délibérations.
La SAR se fera un plaisir d'offrir le repas de midi à ces apiculteurs méritants.

Société romande d'apiculture
Le préposé aux vétérans:
Thiévent Albert